

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES**
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 21 Juillet 2025. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : membres, absents excusés ayant donné procuration : membres, absents excusés : membres, absent : 0 membre

POINT N° 517**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT SAINT-MICHEL 2025 : DECISION MODIFICATIVE N° 1**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;*
Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
Vu la délibération n° 472 du 19 février 2025 portant approbation du budget primitif 2025 ;

La présente décision modificative au budget annexe lotissement Saint-Michel 2025 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

En dépenses d'investissement :

Il est proposé d'inscrire 408 000 € au compte 1641 « emprunts en euros » de manière à rembourser le prêt relais en cours

En recettes de fonctionnement :

Il est envisagé d'inscrire 408 000 € au compte 75822 « prise en charge du déficit du budget annexe par le budget général ».

En recettes d'investissement et dépenses de fonctionnement :

Il est proposé d'inscrire 408 000 € en écritures d'ordre pour mettre à jour les variations de stock

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de la commission finances,
Après en avoir délibéré,

ADOpte la décision budgétaire modificative suivante à intervenir sur le Budget annexe lotissement Saint-Michel 2025

Fonctionnement				Investissement			
Dépenses				Dépenses			
Art. 71355	Fct. 518	Chap. 042	+ 408 000 ,00 €	Art. 1641	Fct. 518	Chap. 16	+ 408 000.00 €
Variation des stocks				Emprunts en euros			
TOTAL			+ 408 000,00 €	TOTAL			+ 408 000.00 €

Recettes				Recettes			
Art. 75822	Fct. 518	Chap. 75	+ 408 000.00 €	Art. 3555	Fct. 518	Chap. 040	+ 408 000.00 €
Prise en charge défic. BA par BP				Terrains aménagés			
TOTAL			+ 408 000,00 €	TOTAL			+ 408 000,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité.



VILLE DE

**Sainte-Marie
aux-Mines**

Accusé de réception en préfecture
068-216802983-20250721-517_2025-DE
Date de télétransmission : 29/07/2025
Date de réception préfecture : 29/07/2025

Le secrétaire de séance


Nadège FLORENTZ

La Maire

Noëlie HESTIN
